



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 15 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 15 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers François Lalonde et Pascal Pilon sont absents.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-10-215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 3.2 Dépôt des correspondances
- 3.3 Dépôt du certificat relatif à la tenue de registre pour le règlement d'emprunt 173-2019

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel – Septembre 2019
- 4.2 Démission – Préposée au restaurant du Centre sportif Soulanges
- 4.3 Ratification d'embauche – Préposées au restaurant du Centre sportif Soulanges
- 4.4 Ratification d'embauche – Préposées sporadiques au restaurant du Centre sportif Soulanges
- 4.5 Embauche – Responsable bibliothèque et vie communautaire
- 4.6 Ajout – Lettre d'entente #7 Convention collective – Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN)
- 4.7 Démission – Technicien en prévention incendie

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Septembre 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Septembre 2019



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Approbation de l'ordre de changement numéro 2 – Construction JP Roy – Réfection des infrastructures de la rue Legault
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Compagnie 9217-4945 Québec inc. – Déneigement propriétés municipales
- 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres 2019-010-TP – Pavages Vaudreuil ltée – Fourniture, chargement et transport d'abrasif
- 7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres 2019-011-TP – K + S Sel Windsor ltée – Fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Les compteurs Lecompte – Lecteurs compteur d'eau
- 8.2 Autorisation de signataires – Acquisition lot # 5 114 553 – Projet rue des Prés
- 8.3 Refus – Offre d'achat – Lots # 5 236 341 et 5 236 342

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Pepsi Beverages Canada – Achat de boissons gazeuses et non gazéifiées pour la saison 2019-2020
- 9.2 Demande d'aide financière – Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe
- 9.3 Demande d'aide financière – Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs
- 9.4 Demande d'aide financière – Fondation Cardio-Vasculaire de Valleyfield et du Suroît inc.
- 9.5 Autorisation de signature – Contrat de location de glace et de publicité avec le groupe Hockey Sénior Soulanges
- 9.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Appel d'offres 2019-008-CSS – Molson Canada 2005 – Fourniture de bières destinées à la revente

10. AFFAIRES DIVERSES

- 10.1 Participation – Relations extérieures et d'affaires – Soirée-bénéfice De l'art à la table – Le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

11. PAROLE AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-10-216

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
14 août 2019	Le ministre des Transports Le ministre responsable de la région de l'Estrie	Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - 8 142 \$	François Bonnardel

2019-10-217

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 173-2019

Tel que requis par l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose séance tenante le certificat relatif à la tenue de registre pour le Règlement d'emprunt 173-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 289 200 \$ pour le pavage de la rue des Prés.

2019-10-218

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de septembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-219

DÉMISSION – PRÉPOSÉE AU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE l'employée 71-0101 a remis, le 17 septembre dernier, sa démission à titre de préposée restaurant pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 71-0101 à titre de préposée restaurant, effective depuis le 29 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉES AU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT le départ volontaire de l'employée 71-0101, le 17 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste vacant pour le poste de préposée restaurant occasionnelle;

CONSIDÉRANT la recherche de candidature effectuée;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de madame Sophie Fortin au poste de préposée restaurant occasionnelle.

DE RATIFIER l'embauche de madame Noémie Latulippe au poste de préposée restaurant occasionnelle.

DE FIXER le salaire de madame Sophie Fortin à la classe 2, échelon 1 tel que prévu dans la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN.

DE FIXER le salaire de madame Noémie Latulippe à la classe 2, échelon 2 tel que prévu dans la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-221

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉES SPORADIQUES AU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des personnes d'expériences au restaurant lors d'activités majeures au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la disponibilité sporadique de deux anciennes employées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER de nouveau les employées 70-0006 et 70-0003 aux postes de préposées restaurants occasionnelles.

DE FIXER le salaire des employées 70-0006 et 70-0003 à la classe 2, échelon 4 tel que prévu dans la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-222

EMBAUCHE – RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le départ volontaire de l'employée 70-0006 à titre de responsable de la bibliothèque et vie communautaire, le 28 août dernier;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'avoir une personne pour s'occuper de la bibliothèque et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué à l'interne pour combler le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire d'attribuer le poste à l'employée # 70-0027;

Il proposé par le conseiller François Perreault,



N° de résolution
ou annotation

2019-10-223



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employée # 70-0027 au poste de responsable bibliothèque et vie communautaire en date du 15 octobre 2019.

DE FIXER le salaire de l'employée # 70-0027 à la classe 3, échelon 1 tel que prévu dans convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOUT – LETTRE D'ENTENTE # 7 CONVENTION COLLECTIVE – SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (CSN)

CONSIDÉRANT la convention collective signée entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN) le 22 janvier dernier;

CONSIDÉRANT la mutation de l'employé # 32-0021 comme préposé glace occasionnel au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions de la convention collective doivent s'appliquer également à l'employé # 32-0021;

Il proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle et le président du syndicat, Olivier Lefebvre, à signer la lettre d'entente # 7 pour faire partie intégrante de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Saint-Polycarpe (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-224

DÉMISSION – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'employée 22-0007 a remis le 4 octobre dernier sa démission à titre de technicien en prévention incendie du service de sécurité incendie pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il proposé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 22-0007 à titre de technicien en prévention incendie du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la municipalité de Saint-Polycarpe, effective à compter du 18 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-225

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2019-10 et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2019 déposée lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2019-10 et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2019.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2019-10 totalisant un montant de 672 067,04 \$, soit :



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Chèques émis par la municipalité	436 134,19 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	50 317,01 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	109 678,95 \$
Salaires nets	75 936,89 \$
TOTAL	672 067,04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2019-10-226

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 131,45 \$ pour le mois de septembre 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de septembre 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 131,45 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-227

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

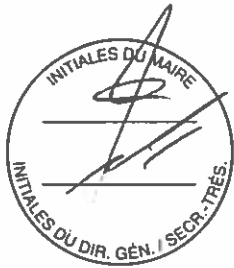
CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 ainsi que 4 pompiers pour la formation MDO hors programme au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie, Michel Bélanger, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-228

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 – CONSTRUCTION JP ROY – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEGAULT

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués sur la rue Legault à même le règlement d'emprunt 160-2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux supplémentaires pour l'ajout de deux puisards de 450 mm sur la rue Legault;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 2 de l'entreprise Construction JP Roy pour un montant total de 3 012,69 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer l'entreprise soit l'entreprise Construction JP Roy un montant de 3 012,69 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-229

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPAGNIE 9217-4945 QUÉBEC INC. – DÉNEIGEMENT PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé une offre de services à deux entreprises pour le déneigement des propriétés municipales pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a soumissionné, soit l'entreprise 9217-4945 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 19 545,75 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec inc. au montant de 19 545,75 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.



N° de résolution
ou annotation

2019-10-230



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise 9217-4945 Québec inc. une dépense maximale de 19 545,75 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-010-TP – PAVAGES VAUDREUIL LTÉE – FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT D'ABRASIF

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité quatre entreprises à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-010-TP pour la fourniture, le chargement et le transport d'environ 1400 tonnes métriques d'abrasifs pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 33 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre 2019 à 10h01 et qu'une seule entreprise a déposé sa soumission dans les délais prescrits, soit :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (taxes incluses)	Offre de prix total (taxes incluses)
Pavages Vaudreuil ltée	21,09 \$/tonne métrique	29 520,98 \$

CONSIDÉRANT que la soumission a fait l'objet d'une analyse de conformité effectuée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée pour la fourniture, le chargement et le transport d'abrasifs au montant de 21,09 \$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée un montant maximal de 29 520,98 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-231

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-011-TP – K+S SEL WINDSOR LTÉE – FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2019-011-TP pour la fourniture, le chargement et le transport d'environ 700 tonnes métriques de sel de route pour la saison 2019-2020 et que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre 2019 à 10 h 31;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la fourniture s'élevait à 92 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont été invitées et les trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique (taxes incluses)	Offre de prix total (taxes incluses)
Cargill Sel Limitée	128,12 \$ / tonne métrique	89 681,65 \$
K + S Sel Windsor Itée	125,94 \$ / tonne métrique	88 160,53 \$
Compass Minerals Canada Corp.	133,63 \$ / tonne métrique	93 554,80 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise K + S Sel Windsor Itée;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise K + S Sel Windsor Itée pour la fourniture, le chargement et le transport de sel de route au montant de 125,94 \$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise K + S Sel Windsor Itée un montant maximal de 88 160,53 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-232

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES COMPTEURS LECOMPTÉ – LECTEUR COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise les compteurs d'eau pour mesurer la consommation résidentielle de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les antennes utilisées par la Municipalité sont discontinuées;

CONSIDÉRANT que le lecteur des compteurs d'eau utilisée par la Municipalité n'est pas compatible avec les nouvelles antennes;

CONSIDÉRANT que le seul appareil compatible est un Badger Meter et que le seul distributeur de ses produits est l'entreprise Les compteurs Lecompte;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Les compteurs Lecompte pour le lecteur de compteurs d'eau, la formation et l'installation d'une nouvelle plateforme;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Les compteurs Lecompte un montant maximal de 35 038,63 \$ incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-413-10-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-233

AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ACQUISITION LOT # 5 114 553 – PROJET RUE DES PRÉS

CONSIDÉRANT la convention de construction intervenue dans la Municipalité de Saint-Polycarpe relative au projet de la rue des Prés intervenue entre 9248-0367 Québec inc. et la Municipalité de Saint-Polycarpe;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation finale des travaux préparé par l'ingénieur Nicholas Bergevin de la firme Les services EXP inc.;

CONSIDÉRANT que seuls les points suivants non pas été respectés relativement aux travaux à exécutés par l'entreprise 9248-0367 Québec inc.:

- (1) Installation d'une bande-tampon de 5 mètres de large d'épinettes blanches;
- (2) Construction d'un massif décoratif à l'entrée du projet;
- (3) Installation d'un tuyau pour le passage des câbles électriques destinés aux lampadaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe renonce à l'exécution de ces travaux par l'entreprise 9248-0367 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie des épinettes blanches, l'entreprise 9248-0367 Québec inc. s'engage à verser la somme totale de 3 592,97 \$, à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention de construction, il y a lieu d'acquérir le lot # 5 114 553, soit la rue des Prés;

CONSIDÉRANT l'intention de l'entreprise 9248-0367 Québec inc. de mandater la firme Pierre Bougie Notaire afin de procéder à l'acquisition des lots par la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les modifications effectuées à la convention de construction intervenue dans la Municipalité de Saint-Polycarpe comme faisant partie intégrale de ladite convention.

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux préparé par l'ingénieur Nicholas Bergevin de la firme Les services EXP inc..

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle à procéder à l'acquisition du lot # 5 114 553.

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'acte notarié de même que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-10-234

REFUS – OFFRE D'ACHAT – LOTS # 5 236 341 ET 5 236 342

CONSIDÉRANT que le Municipalité de Saint-Polycarpe finalise actuellement l'acquisition du projet de la rue des Prés avec la compagnie 9248-0367 Québec inc.;

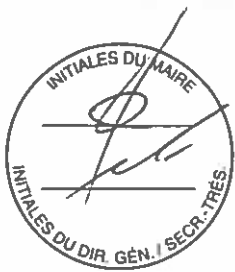
CONSIDÉRANT que le lot # 5 236 342 est la propriété de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue le 18 septembre dernier par la compagnie 9248-0367 Québec inc. pour l'achat d'une partie des lots 5 236 341 et 5 236 342;

CONSIDÉRANT que le lot 5 236 341 n'appartient pas à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne désire pas donner suite à cette offre d'achat;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,



N° de résolution
ou annotation

2019-10-235



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

DE REFUSER l'offre d'achat de terrains rue des Prés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PEPSI BEVERAGES CANADA – ACHAT DE BOISSONS GAZEUSES ET NON GAZÉIFIÉES POUR LA SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission fut envoyée à deux compagnies pour la vente de boissons gazeuses et désaltérantes en fonction d'une estimation des besoins du Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les deux compagnies ont retourné les soumissions complétées à la date précise;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission par le directeur des loisirs, sports, culture et vie communautaire, l'entreprise Pepsi Beverages Canada est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services au montant de 8 356,30 \$ incluant les taxes est pour la période du mois d'octobre au mois d'avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un montant supplémentaire pour pallier aux imprévus;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pepsi Beverages Canada selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Pepsi Beverages Canada un montant maximal de 11 000 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-702-94-610.

D'AUTORISER le directeur des loisirs, sports, culture et vie communautaire à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-236

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 106,75 \$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe pour la consommation de divers produits au Centre Sportif Soulanges.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-237

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs ;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière est de 110,00 \$ représentant le renouvellement de la publication de notre annonce dans le feuillet paroissial de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-champs;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 110,00 \$ à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-champs.

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-238

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION CARDIO-VASCULAIRE DE VALLEYFIELD ET DU SUROÏT INC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative à la soirée Hommage à M. Stéphane Lanthier organisée par la Fondation Cardio-Vasculaire de Valleyfield et du Suroît;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière à la Fondation Cardio-Vasculaire de Valleyfield et du Suroît via un don d'une valeur de 350 \$.

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-239

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION DE GLACE ET DE PUBLICITÉ AVEC LE GROUPE SÉNIOR SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire conclure un contrat avec Hockey Sénior Soulanges relativement à la location de glace pour la période de septembre 2019 à avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE de la publicité vendue par le groupe Hockey Sénior Soulanges sera installée aux endroits précisés dans ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Hockey Sénior Soulanges est un OBNL enregistré auprès du Registre des entreprises du Québec sous le numéro 3374854738;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Hockey Sénior Soulanges souhaite jouer ses parties locales de saison (10 parties) et ses parties de séries éliminatoires au Centre sportif Soulanges pour la saison 2019-2020;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer le contrat de location de glace afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-10-240

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-008-CSS – MOLSON CANADA 2005 – FOURNITURE DE BIÈRES DESTINÉES À LA REVENTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2019-008-CSS pour la fourniture de bières destinées à la revente pour l'année 2019-2020 et que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 septembre 2019 à 10 h 01;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la fourniture s'élevait à 50 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont été invitées et les deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Molson Canada 2005	48 070,13 \$
La brasserie Labatt limitée	54 122,88 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Molson Canada 2005;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Molson Canada 2005 pour la fourniture de bières destinées à la revente au montant de 48 070,13 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Molson Canada 2005 un montant maximal de 48 070,13 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-702-95-610.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES – SOIRÉE-BÉNÉFICE DE L'ART À LA TABLE – LE MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la 4e édition de la soirée-bénéfice *De l'art à la table* organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges le jeudi 7 novembre prochain;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets au coût de 150 \$ chacun pour la participation des conseillers, François Perreault et Roger Bourbonnais à la soirée-bénéfice *De l'art à la table* organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER des dépenses inhérentes à cette activité.

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Pierre Régimbald mentionne la soirée d'encan silencieuse organisée par la Maison des aînés, le samedi 19 octobre 2019.

PAROLE AU MAIRE

- Mesures de sécurité prises pour les différentes rues de la municipalité
- Rencontre avec Madame Lanthier du Ministère des transports du Québec pour la sécurité face aux écoles et résoudre les problématiques
- Retour sur la Journée de la Culture et félicitations au travail du Cercle de fermières et de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil (SHGNL)
- Représentation du conseil au congrès de la FQM
- Rencontre prévue avec les maires de municipalités environnantes pour le Centre sportif Soulanges

PÉRIODE DE QUESTIONS

- État de la cuisine du Centre sportif Soulanges lors de location de la salle
- Félicitations pour les mesures prises sur la rue Curé-Cholet
- Possibilités de dos d'âne sur la rue Curé-Cholet
- Départ du préventionniste
- Nom de la compagnie de déneigement
- Orientation du conseil pour le futur du Centre sportif Soulanges
- Étude de faisabilité pour un aréna à Saint-Zotique
- Finalisation de la rue Legault
- Traverse piétonnière de la rue du Parc déplacé sur la rue Gauthier

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 28 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.